



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29/05/2017

Dossier complet le :

29/05/2017

N° d'enregistrement :

F-028-17-C-0047

1. Intitulé du projet

Création d'un atelier de maintenance des trains (Technicentre SNCF) à Sotteville-Lès-Rouen

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNCF MOBILITÉS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Jérémy CHAMPEVAL, Maître d'ouvrage et Directeur d'Opérations Délégué

RCS / SIRET

5 5 2 | 0 4 9 | 4 4 7 | 9 5 8 0 5

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique n°39	La superficie du projet industriel est d'une surface de plancher égale à 10 848 m ² composé notamment de 2 834 m ² de surface d'atelier nécessaire à la réparation de trains, d'espaces techniques et de stockage, de locaux techniques, bureaux et locaux sociaux répartis sur 4 étages. Le projet comprend également la réhabilitation d'un bâtiment dont 423 m ² en zone de stockage magasin et 102 m ² en bureaux.
ICPE 2930-1-b (Déclaration)	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à :

- 1) Construire un bâtiment de 10 848 m² de surface de plancher intégrant un atelier de réparation de trains comprenant 3 voies ferroviaires, d'une surface de 2834 m², des bureaux et locaux techniques et sociaux
- 2) Construire un parking employés de 50 places et un parking visiteurs de 10 places.
- 3) Réaménagement du faisceau de voies de service (pose/dépose de voies ferrées de service sur 760 mètres linéaires)
- 4) Réaménagement d'un bâtiment existant en magasin (surface de 423 m² de stockage et 102 m² de bureaux) et démolition d'un autre bâtiment (type préfabriqué).

Les emprises actuelles du site sont occupées par une base logistique de SNCF Réseau. Celle-ci sera démantelée et les terrains seront cédés à SNCF Mobilités.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à construire et exploiter, sur la commune de Sotteville-Lès-Rouen, un bâtiment industriel, des bureaux et espaces de stockage. L'ensemble du projet sera construit en suivant la réglementation en vigueur sur la zone d'implantation du projet.

La création de ce nouvel atelier permettra à SNCF MOBILITES d'assurer la maintenance préventive et curative de niveaux 2 et 3 du matériel roulant régional. Celui-ci permettra que le matériel soit immobilisé le moins longtemps possible afin qu'il soit disponible pour le service de transport de voyageurs.

Il s'agit donc de créer un nouvel atelier de maintenance plus performant et adapté aux nouveaux matériels que le Technicentre historique de Sotteville-Lès-Rouen, à la fois dans les activités et dans la maîtrise des éventuels risques industriels. Le nouvel atelier permettra d'avoir : des voies ferroviaires d'atelier standardisées, des voies adaptées au parc en longueur et en aménagements, un outil performant et une installation neuve et idéalement située. La future installation a pour objectif de devenir un "Technicentre d'excellence", respectueux entre autres de l'environnement, de la consommation d'énergie et des conditions de travail des salariés (confort et sanitaires).

Le projet met, en premier plan, aux côtés des exigences fonctionnelles, les exigences environnementales. Il sera très vigilant dans la qualité de ses rejets d'air et d'eau, dans sa maîtrise des énergies, dans la mise en œuvre d'équipements apportant un confort optimal (température, ventilation, hygrométrie, qualité sanitaire de l'air).

Enfin, ce projet contribue à développer et maintenir une activité industrielle à Sotteville-Lès-Rouen.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux débuteront en Décembre 2017 et dureront 12 mois, pour une mise en service de l'atelier en Décembre 2018.

Les travaux s'organiseront en différentes phases :

- travaux de terrassement,
- pose des réseaux secs et humides et installations des ouvrages d'assainissement,
- construction du bâtiment,
- construction des voies ferroviaires,
- construction des voiries et des parkings,
- aménagements paysagers, ...

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, l'atelier accueillera des opérations de maintenance des rames voyageurs de la région :

- Opérations de surveillance, vérification des fluides, niveaux d'huiles, ...
- Remplacement d'équipements (lumières, vitres,...) et nettoyage dans la rame
- Dépose d'organes (essieux, moteurs, radiateurs,...) pour visites et contrôles périodiques

Le nombre de rames maintenues est évalué à environ 36 rames/semaines.

Les pièces et produits nécessaires à la maintenance seront livrées par voies routières (poids lourds et véhicules utilitaires : ~2/j)

Le site fonctionnera 6j/7 en 2 x 8h et emploiera une quarantaine de personnes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande de permis de construire portée par SNCF Mobilités pour la réalisation du projet.

Un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0) pour la gestion des eaux pluviales sera déposé au service de la police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime (DDTM 76).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	7,4 ha
Superficie de plancher	10848 m ²
Superficie de l'atelier de maintenance	2834 m ²
Bâtiment réhabilité	423 m ² de stockage magasin et 102m ² de bureaux
Parking employés	50 places
Création de voies ferroviaires de service	760 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

SNCF MOBILITES
TECHNICENTRE NORMANDIE
1, rue Gaston Contremoulins
76 300 SOTTEVILLE LES ROUEN

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 9° 24 ' 30 " N Lat. 0 1° 06 ' 20 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Sotteville-les-Rouen

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors périmètre : la ZNIEFF de type II la plus proche du site est celle de la "Forêt communale d'Amfreville la Mivoie", située à plus d'1 km de la parcelle.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche du projet est située à 11 km de la parcelle.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Sotteville-Lès-Rouen est couverte par un plan de prévention au bruit de la métropole de Rouen. Ce PPBE a été approuvé par arrêté préfectoral le 16 Janvier 2015 et révisé le 27 Mai 2016.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les emprises du projet se situent dans le périmètre de protection d'un monument historique inscrit : l'église de St Vincent de Paul. Le projet a été conçu pour bien s'intégrer visuellement dans son environnement et les architectes des bâtiments de France ont été consultés.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Seine se situe à 900m du projet. Le projet ne se situe pas directement dans une zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Située dans la vallée de la Seine, la commune de Sotteville-lès-Rouen est concernée, dans sa partie urbanisée, par des risques d'inondation liés au débordement du fleuve. La commune est située dans le périmètre d'un PPRN approuvé le 20 Avril 2009. Le projet ne se situe pas en zone à risque. Pas de PPRT sur la commune.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site "Basias" ou "Basol" n'est recensé au niveau du projet. Des prélèvements et une caractérisation de l'état du sol et des terres seront réalisés.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la zone de répartition des eaux de la nappe de l'Albien (03001).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est référencé FR 2300124 - Boucles de la Seine Amont, Coteaux de Saint-Adrien (Directive Habitat) et se situe à environ 2 km au Sud-Est du lieu de l'implantation.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site consommera de l'eau issue du réseau d'adduction public pour : - L'alimentation des sanitaires, réfectoire ; - Les eaux de process ; Le site consommera de l'eau issue de la Seine pour : - Le réseau de défense incendie
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux seulement, le projet nécessitera le pompage temporaire des eaux souterraines (la nappe se situe entre 2,8 m et 4,5 m d'après les résultats de mesures des piézomètres implantés sur le site) pour la réalisation des fondations de l'atelier. Une étude spécifique de rabattement de nappe sera réalisée pour déterminer les débits et volumes d'eaux pompées ainsi que leur gestion.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin d'installer les réseaux et de réaliser les terrassements pour créer l'atelier et le bassin de rétention, il sera nécessaire de décaisser les sols en place. Les terres excavées seront réutilisées dans la mesure du possible sur place ou évacuées et éliminées selon les filières appropriées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création du projet, des zones de stockage, voiries, voies ferrées et du parking nécessiteront l'apport de matériaux de construction.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une parcelle actuellement occupée par une base logistique de la SNCF. Cette zone est une zone industrielle ferroviaire entièrement imperméabilisée et sans végétation, destinée à recevoir une activité équivalente.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est référencé FR 2300124 - Boucles de la Seine Amont, Coteaux de Saint-Adrien (Directive habitat) et se situe à environ 2 km au Sud-Est du lieu de l'implantation.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère sur des emprises ferroviaires existantes et ne nécessite pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est éloigné des activités industrielles faisant l'objet d'un PPRT. Compte-tenu des bombardements subis lors des deux guerres mondiales, un risque de découverte d'engins de guerre lors du chantier a été identifié et sera précisé au cours des études à venir.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de risque minier Remontée des nappes : sensibilité faible Risque sismique : très faible Mouvement de terrain : pas de mouvement proche référencé Gonflement des argiles : aléa faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase de travaux le projet est susceptible d'engendrer un envol de poussière. Des mesures adaptées comme l'arrosage seront mis en place pour limiter l'impact sur l'environnement extérieur. En phase d'exploitation, le site étant soumis à la réglementation des ICPE, les prescriptions induites seront respectées et les risques potentiels seront donc maîtrisés et contrôlés.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic de cette zone est lié à l'arrivée et au départ des employés (40 pers, 2x8h, 6j/7) et visiteurs et aux livraisons et enlèvement des marchandises par des poids lourds ou des véhicules utilitaires (~2/j). L'augmentation relative au projet n'est donc pas substantielle. En phase de travaux, les déplacements de poids lourds et véhicules utilitaires seront augmentés par les entrées/sorties des entreprises de travaux ainsi que les livraisons/évacuations des matériaux et outillages. Ces nuisances seront limitées dans le temps et l'espace.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le bâtiment sera insonorisé et respectera les prescriptions des installations classées pour la protection de l'environnement. Les sources de bruits identifiées à l'extérieur du site seront liées à la circulation des véhicules de livraison et à la circulation des trains en exploitation (voies de service pour entrer sur site) et aux circulations d'engins pendant la phase chantier. Par rapport au PPBE de la métropole de Rouen, les emprises du site se situent entre plusieurs voies ferrées et à proximité de voies routières (boulevard).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les engins pourront ponctuellement générer des vibrations. Ces nuisances seront limitées dans le temps et l'espace. Les travaux seront réalisés de jour.</p> <p>En phase d'exploitation, le projet induira une augmentation limitée de la fréquentation des poids-lourds et véhicules utilitaires sur les voiries locales d'accès, le transit et le stationnement. L'incidence en termes de vibration sera limitée compte-tenu de la distance des premières habitations (176 m environ).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, le site sera éclairé au niveau des voies de circulation, du parking et des zones de stockages afin d'assurer la sécurité du personnel et des installations.</p> <p>Pour limiter l'éclairage nocturne en dehors des heures ouvrées, le système d'éclairage sera automatiquement paramétré et horodaté.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets respecteront les prescriptions générales de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. De plus, les rejets de polluants dans l'air seront principalement issus du chauffage à gaz du bâtiment, des extracteurs en toitures et de la circulation des véhicules de livraison.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine des rejets d'Eaux Pluviales (EP) : EP de toiture et EP de voiries.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les EP de voiries seront canalisées et traitées par des débourbeurs séparateurs à hydrocarbures (DSH) avant leur rejet au milieu naturel. - Les EP de toiture seront canalisées et dirigées vers un bassin de régulation enterré d'environ 3050 m3 implanté sur le site sous le parking agents avant leur rejet au milieu naturel. Ce bassin est modélisé pour une crue centennale. Les EP de toitures seront réutilisées pour le nettoyage du sol de l'atelier.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine des effluents suivants : Eaux Usées Domestiques (EUD) et Eaux Usées Industrielles (EUI).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les EUD seront canalisées et rejetées dans le réseau communal, le raccordement se faisant à une canalisation située rue Léon Gambetta. - Les EUI seront canalisées et traitées par des débourbeurs séparateurs à hydrocarbures puis rejetées dans le réseau communal le raccordement se faisant à une canalisation située rue Léon Gambetta.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine de la production de déchets dangereux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activité de réparation de pièces (objets souillés, huiles, filtres, graisses, ...) - Entretien du DSH (boues et eaux chargées en hydrocarbures) <p>Le projet sera à l'origine de la production de déchets non dangereux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activité de réparation de pièces (ferrailles, aluminium, verres, plastiques, cuivre, fil électrique) - Activité de réception de marchandises et de stockage (cartons, plastiques...) - Bureaux (papiers, cartons, ordures ménagères)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sur lequel le projet sera implanté est un site ferroviaire depuis les années 1950 (reconstruction après seconde guerre mondiale), le projet n'engendrera pas de modification sur l'usage du sol. Au PLU, la zone est désignée comme zone d'activité économique (UI), l'implantation du site est conforme au règlement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Après vérification sur les sites internet des administrations dédiées, nous n'avons pas connaissance d'autres projets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le maître d'ouvrage, SNCF MOBILITES, au travers de son programme exigeant sur ses critères de construction et ses performances environnementales a eu pour ambition de maîtriser l'ensemble des impacts, de la phase amont du projet jusqu'à la phase exploitation. Il vérifiera à chaque étape que ses exigences soient respectées. Avant d'implanter son projet, SNCF a travaillé en étroite collaboration avec la commune de Sotteville-Lès-Rouen, la métropole de Rouen et la région Normandie afin de vérifier la compatibilité du projet tant en terme d'urbanisme qu'en terme de développement industriel et que l'activité implantée était compatible avec les exigences de chacune des parties prenantes. En phase exploitation, la réglementation ICPE à laquelle sera soumis le projet imposera des moyens et des objectifs de résultats (mesures et contrôles régulier) visant à maîtriser l'ensemble des nuisances et éventuelles pollutions dues à l'exploitation du site. Ainsi le projet maîtrisera son processus industriel et l'ensemble de ses déchets et rejets. Afin d'empêcher toute dégradation de l'environnement, la gestion de la qualité des eaux de voirie et industrielles est maîtrisée notamment par le passage dans des débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures. L'analyse environnementale réalisée par le maître d'ouvrage a permis d'établir que le site d'accueil du projet de revêt pas d'enjeux environnementaux forts. Le projet n'engendrera pas d'impacts importants sur le milieu environnant. Par ailleurs, le projet a été conçu de façon à bien s'intégrer dans son environnement et à améliorer les conditions de travail des salariés(éclairage naturel, ergonomie des postes)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des différents éléments listés ci-dessus et du respect des réglementations en vigueur, nous considérons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact. En effet, le projet a été conçu de façon à respecter l'environnement et à s'intégrer parfaitement dans le paysage tout en offrant de meilleures conditions de travail aux salariés. Les différentes parties prenantes au niveau de l'environnement (DDTM, DREAL, ABF, commune, ...) ont été consultés et leurs avis ont été pris en compte dans la réalisation des cahiers des charges du projet. De plus le projet se situe sur une parcelle déjà exploitée par une activité industrielle ferroviaire. La réalisation de ce nouvel atelier permettra de prendre en compte et de maîtriser les éventuels risques industriels et d'être plus performant et de mieux répondre aux normes environnementales actuelles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Carte des sensibilités environnementales

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Sotteville Les Rouen

le,

23/05/2017

Signature

J. CHAMPEVAL


cadre ci-dessus



SNCF MOBILITES

Construction d'un Technicentre à Sotteville-Lès-Rouen (76)

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

23/05/2017



SOMMAIRE

Annexes obligatoires	3
1. Annexe 1 « informations nominatives relatives au maitre d'ouvrage ou pétitionnaire	3
2. Plan de situation au 1/25 000	4
3. Plan du projet	5
4. Plan des abords du projet.....	6
5. Photographies de la zone d'implantation en date du : 29/03/2017	7
Annexes volontairement transmises.....	15
1. Cartographies thématiques illustrant les enjeux environnementaux du projet.....	15



Annexes obligatoires

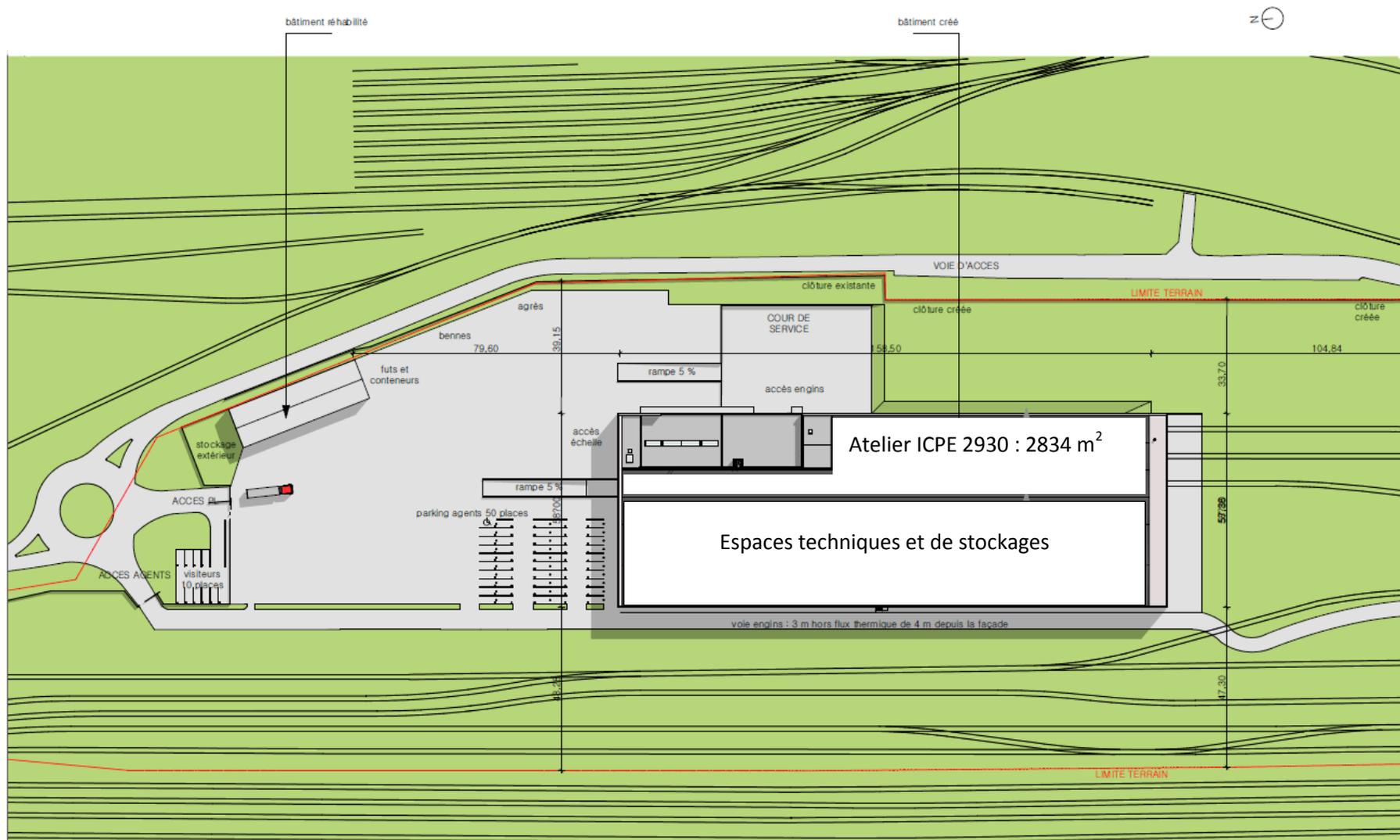
1. Annexe 1 « informations nominatives relatives au maitre d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe non publiée

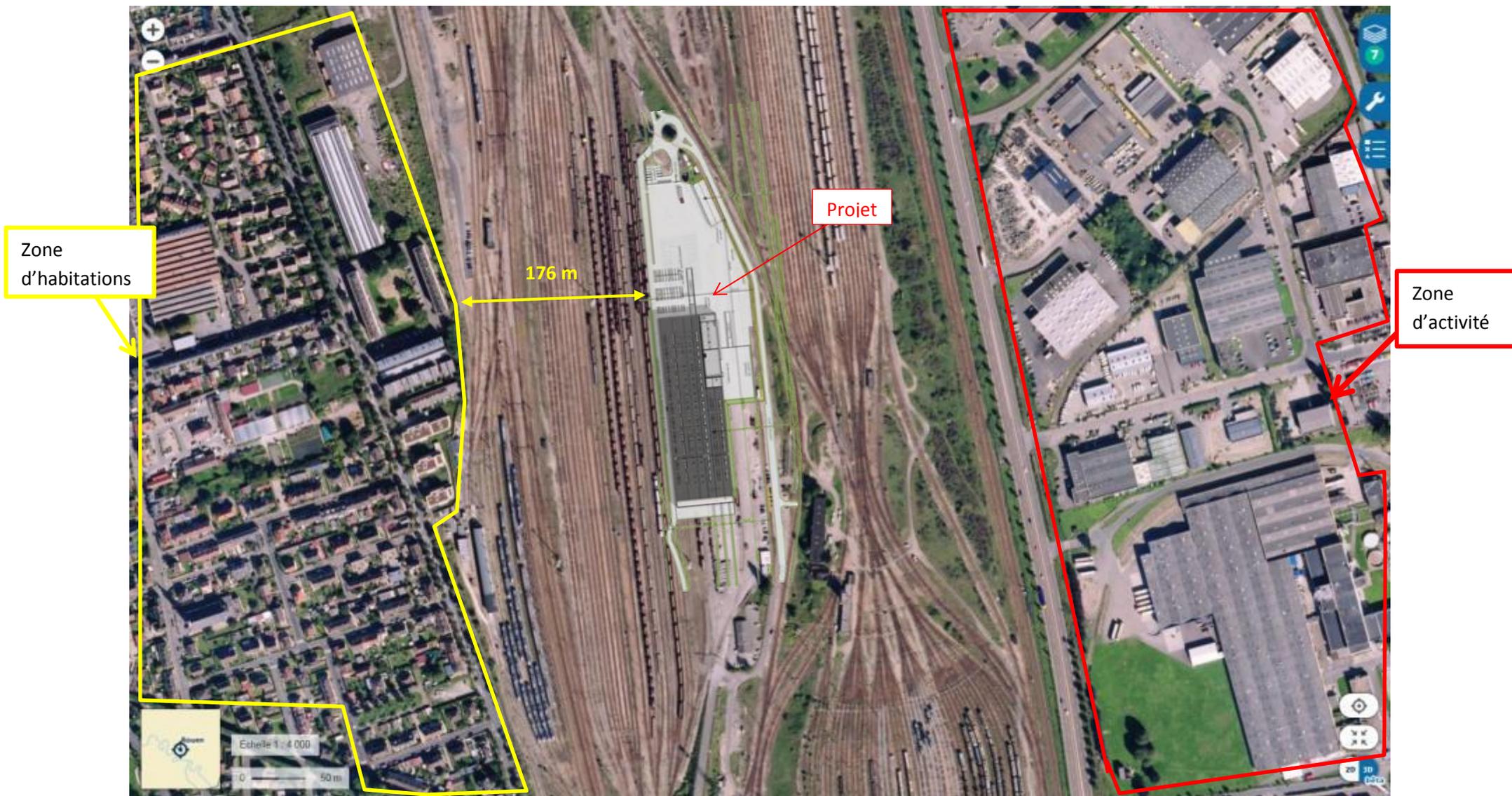
2. Plan de situation au 1/25 000



3. Plan du projet



4. Plan des abords du projet



5. Photographies de la zone d'implantation en date du : 29/03/2017



Légende : 2a = n° photo ;  = angle de prise de vue de la photo

Photo n°1



Photos n°2



a



b



c

Photos n°3



a



b

Photos n°4



a



Bâtiment conservé
avec bardage et
couverture neufs

b

Photos n°5



a



b

Photo n°6



Photo n°7



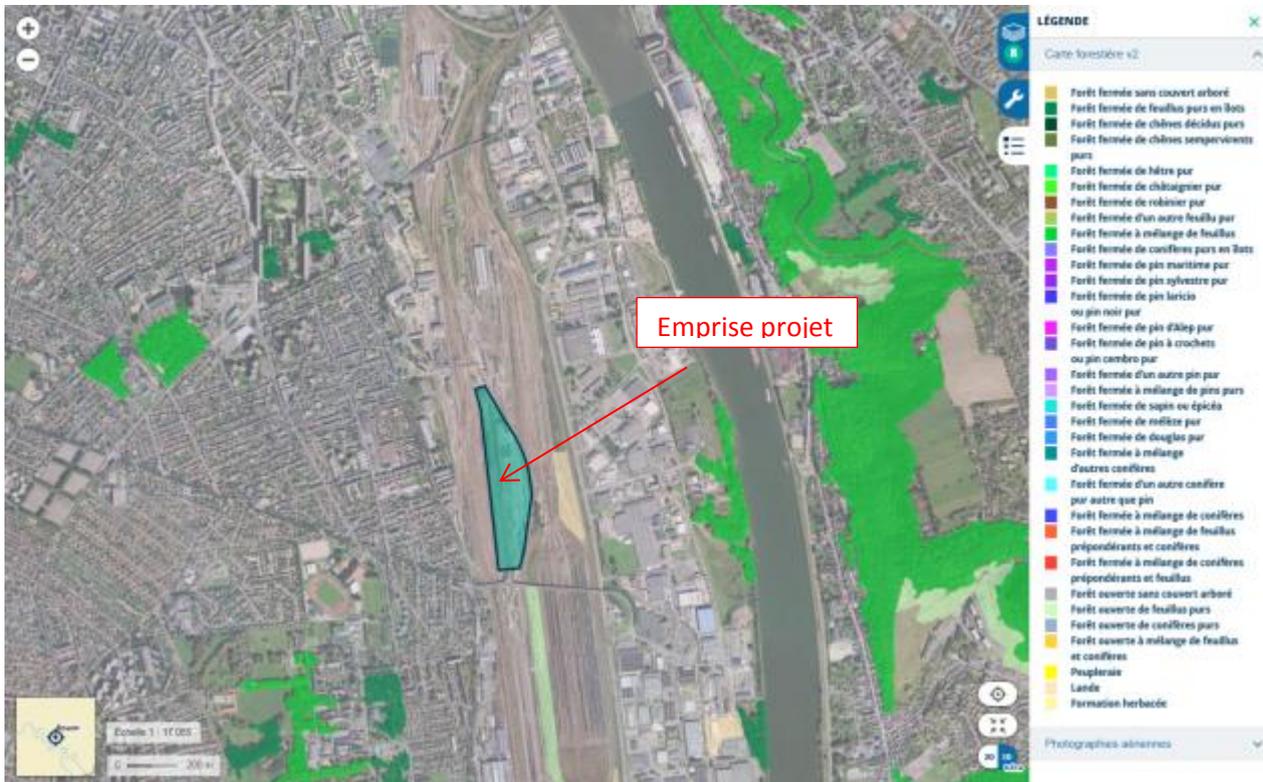
a



b

Annexes volontairement transmises

1. Cartographies thématiques illustrant les enjeux environnementaux du projet



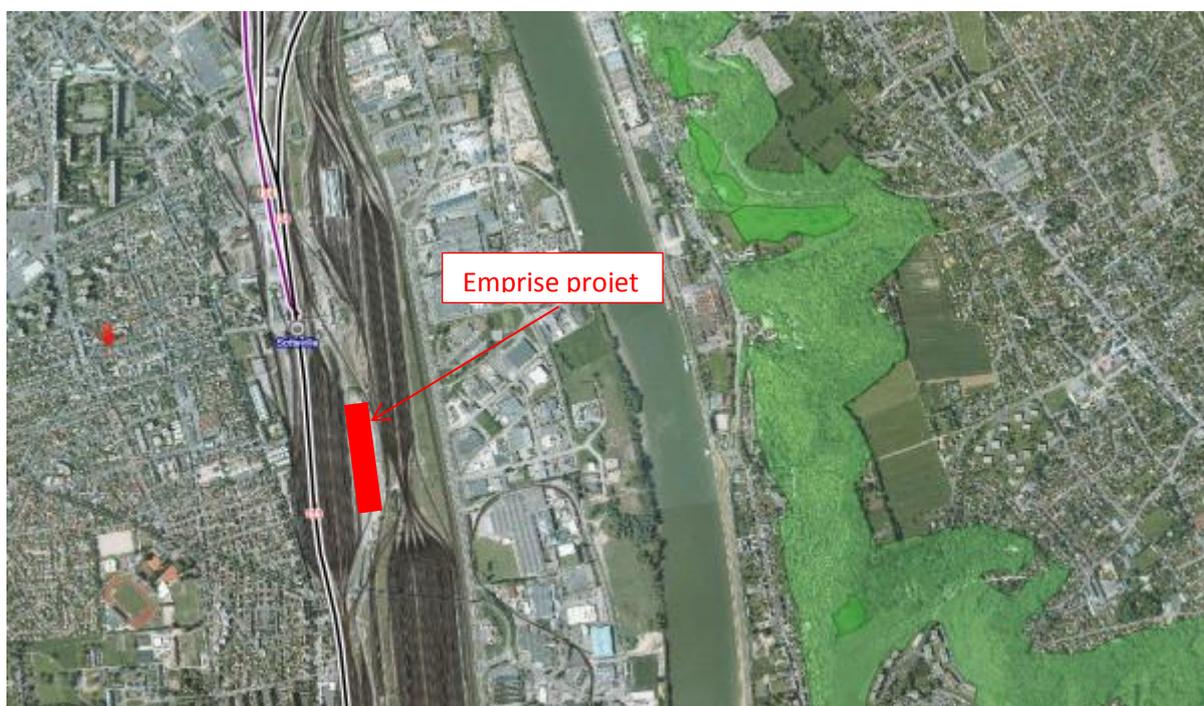
Carte 1 : carte forestière (source : Géoportail)



Carte 2 : Carte des espèces et milieux protégés (source : Géoportail)



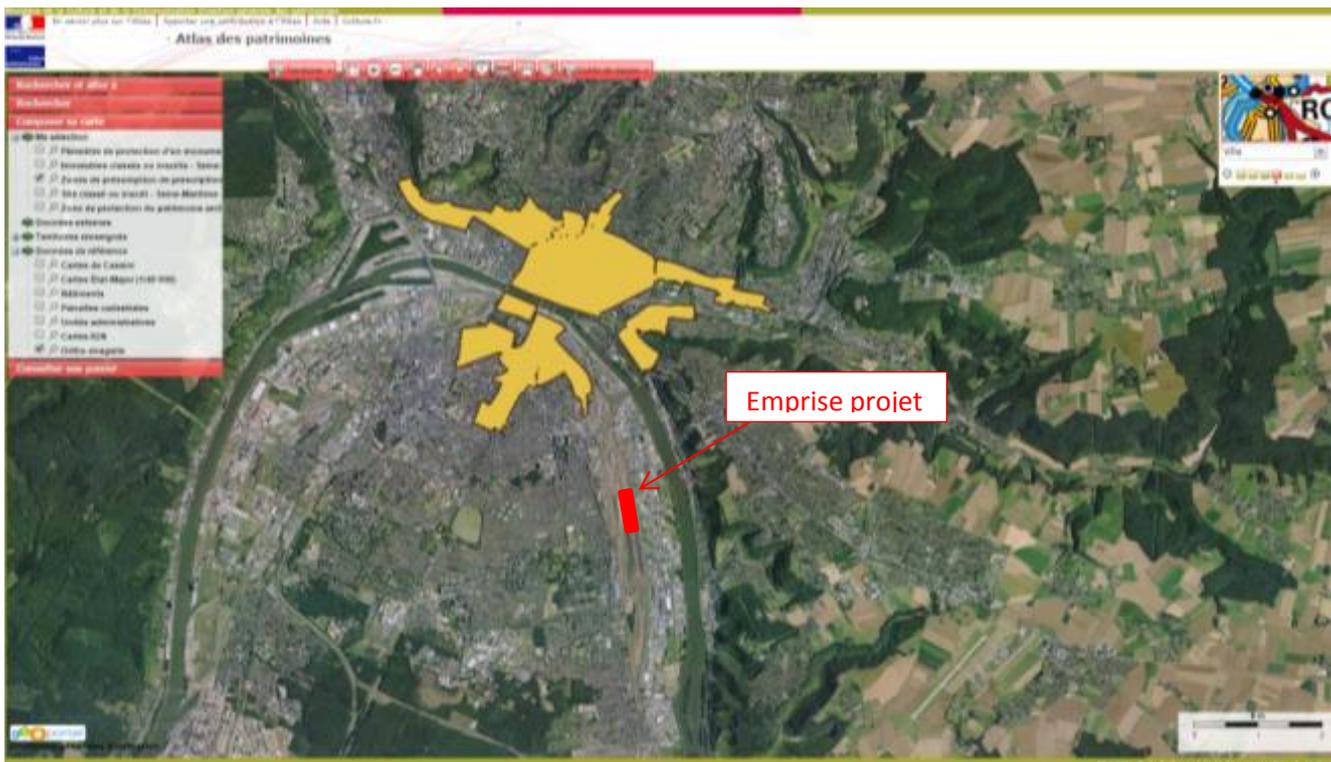
Carte 3 : Carte des plus hautes crues de la seine (source : Géoportail)



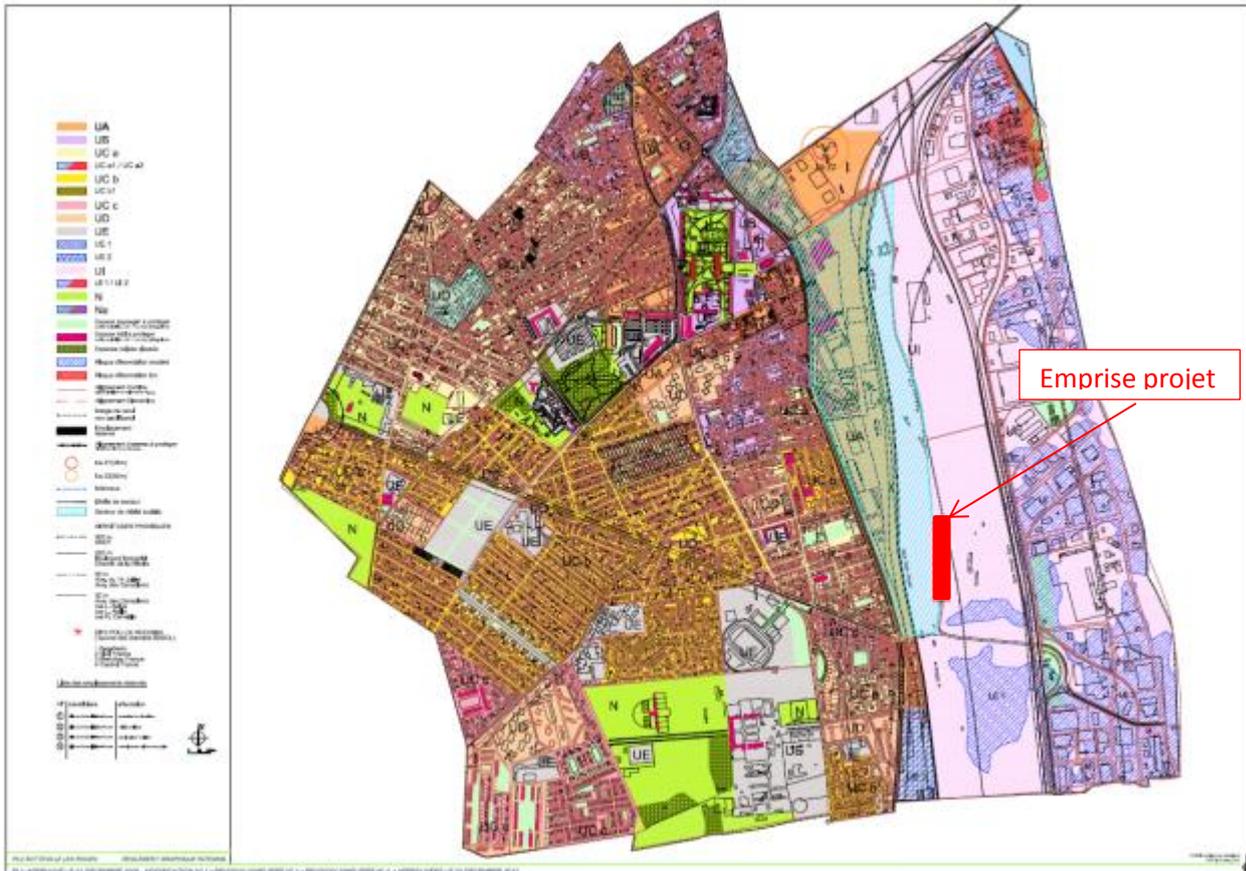
Carte 4 : localisation des ZNIEFF 1 et 2 (source : SIGMA)



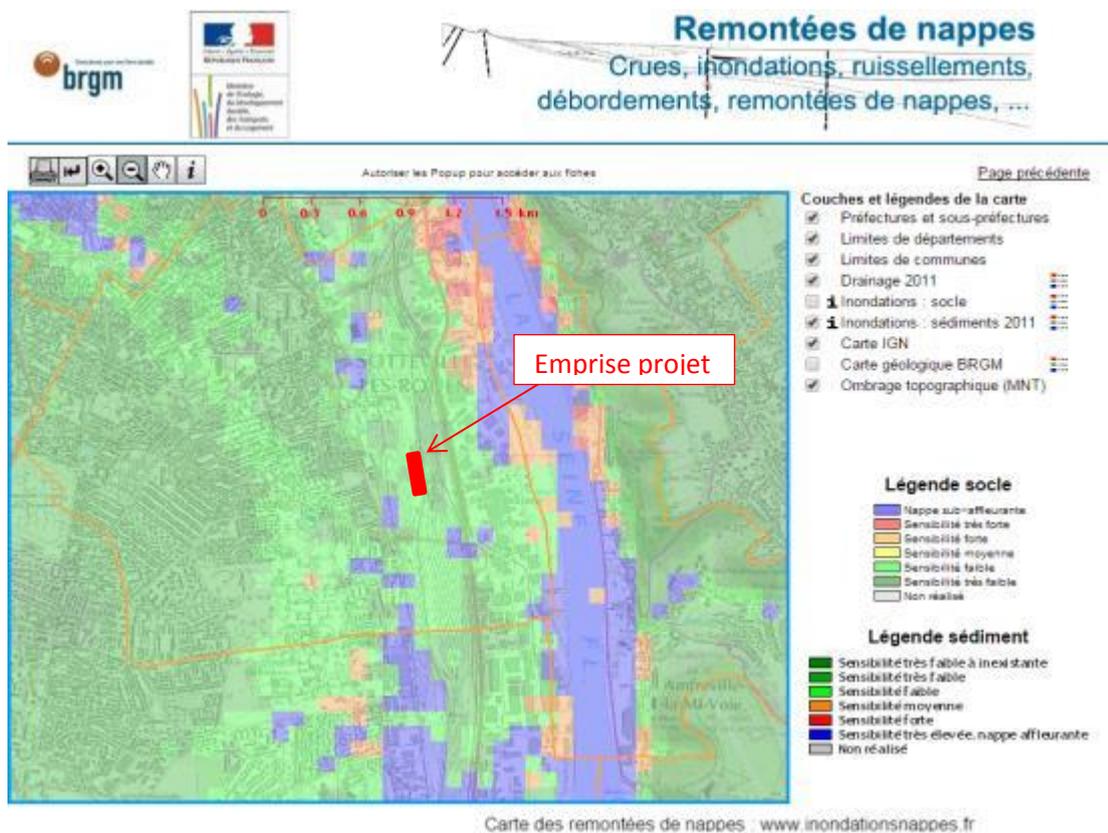
Carte 5 : Carte du périmètre de protection de l'église Saint Vincent de Paul (source : Atlas des patrimoines)



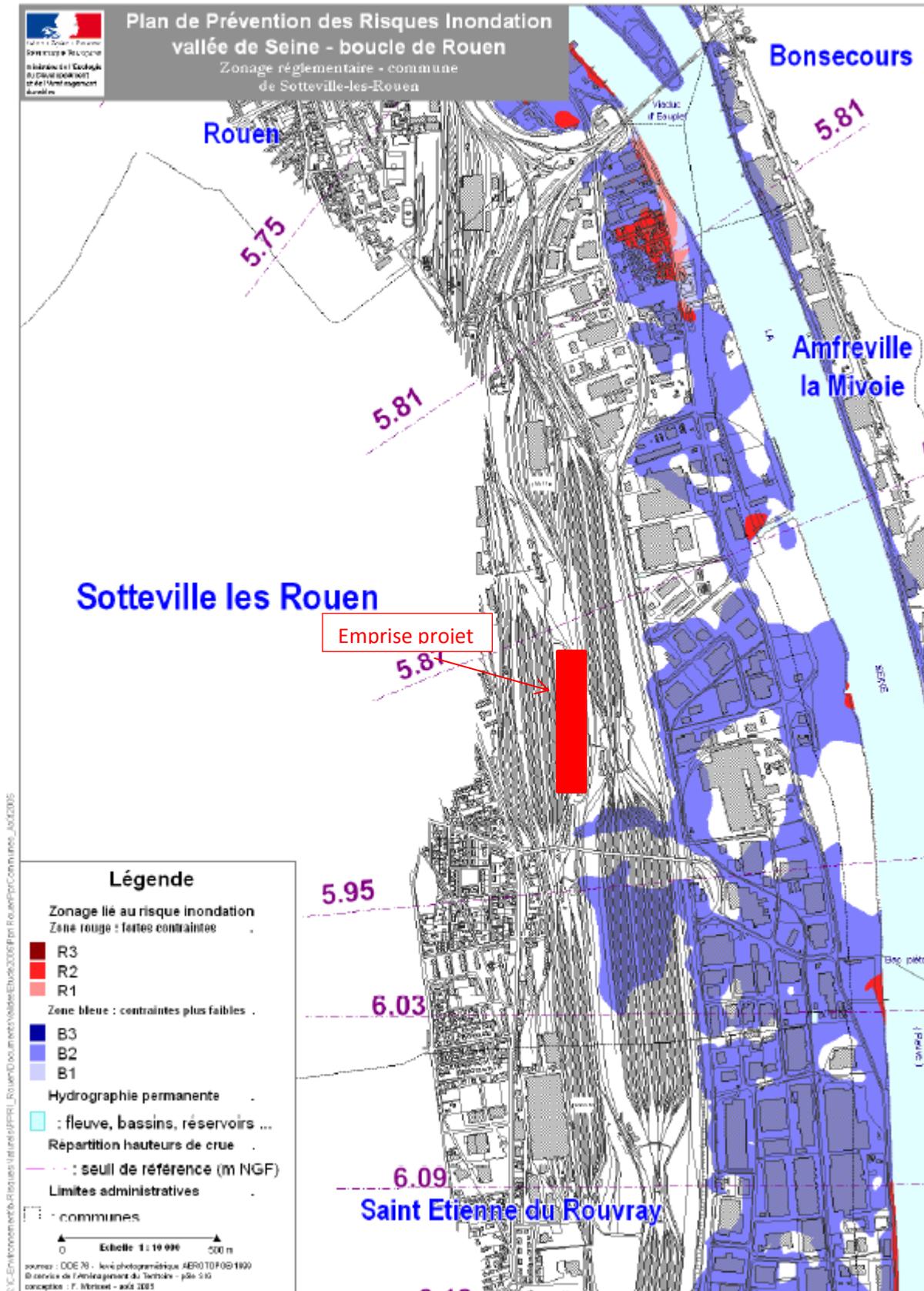
Carte 6 : Carte des zones de prescriptions archéologiques (source : Atlas des patrimoines)



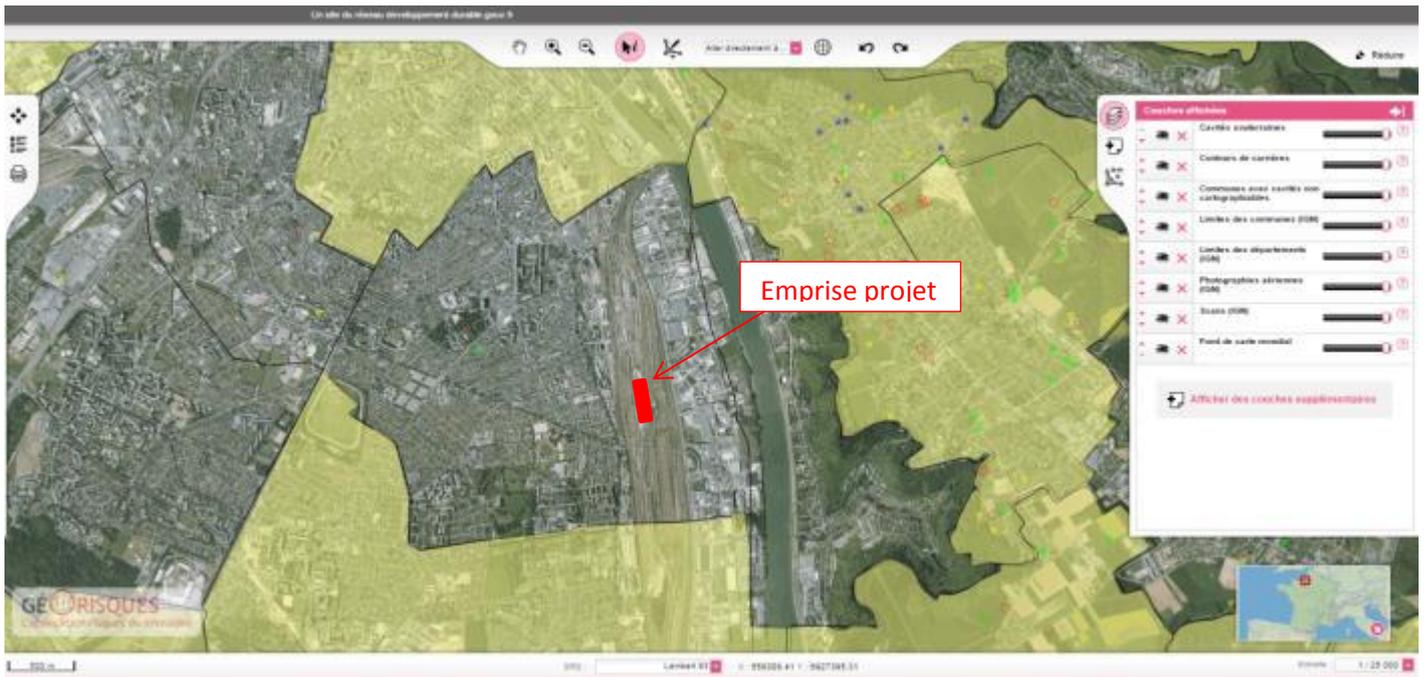
Carte 7 : PLU Sotteville-Lès-Rouen



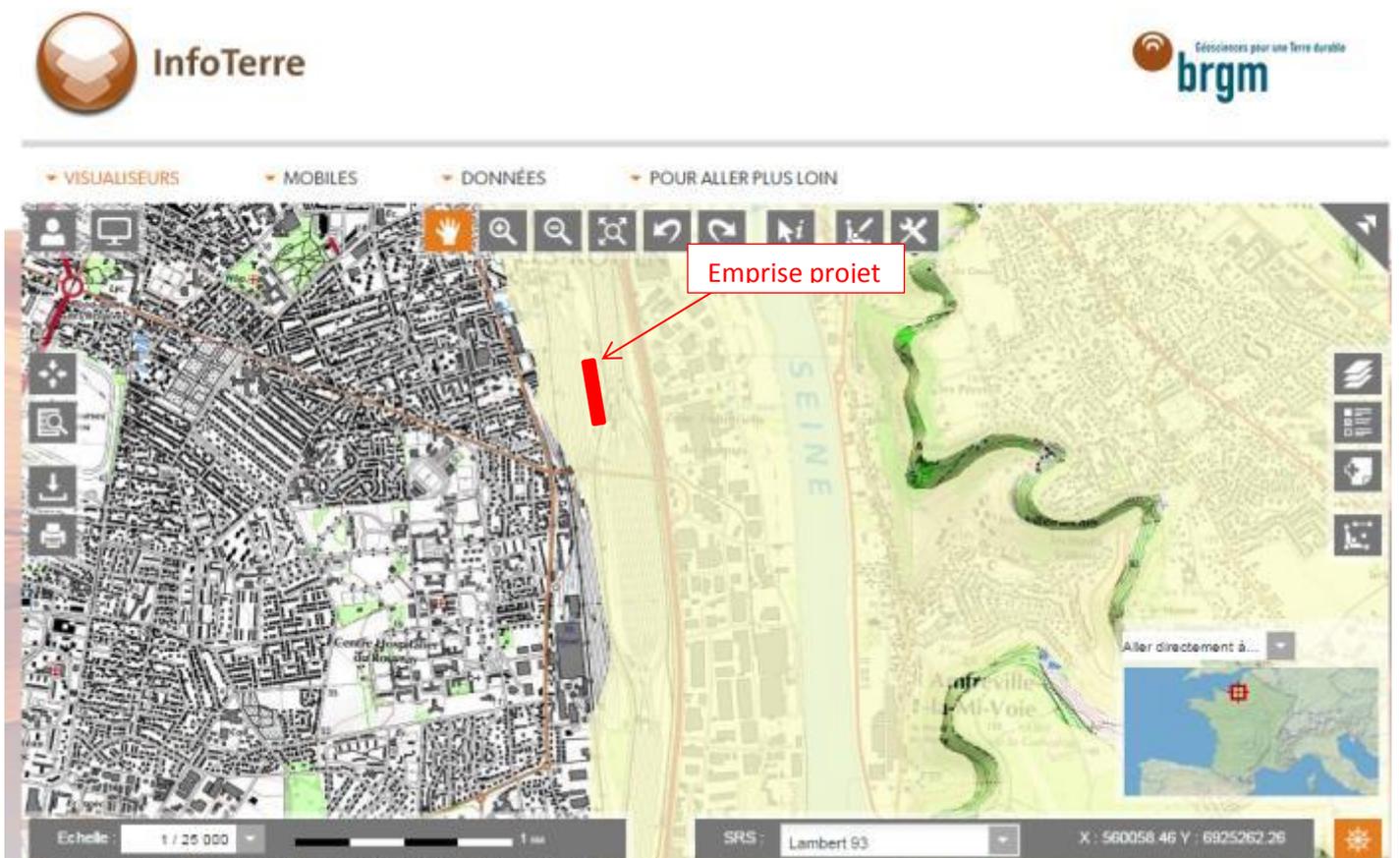
Carte 8 : Carte des remontées de nappes (source : BRGM)



Carte 9 : Plan de Prévention Risque Inondation



Carte 10 : Carte des cavités souterraines (source : BDcavités)



Carte 11 : Carte des retraits/gonflements des argiles (source : BRGM)